

Au sud, rien de nouveau...

Pierre VERJANS

Maître de conférences Ulg.

Aux yeux des observateurs, l'année 1995 devait constituer, en Belgique, celle de la rupture, du saut vers le régionalisme puisque les populations allaient pouvoir élire directement leurs représentants aux conseils régionaux. Certains allaient jusqu'à parler de saut vers le fédéralisme, avalisant ainsi la *fictio juris* de l'article premier de la constitution belge du 17 février 1994. Ceux-ci cependant se trompaient dans la mesure où le fédéralisme implique un bicaméralisme où les États fédérés sont représentés proportionnellement à leur population dans une chambre et de façon égalitaire dans l'autre de telle manière que le poids démographique de l'une des composantes ne puisse amener un abus de puissance envers les moins peuplées. Cette année devait voir, pour la dernière fois de l'histoire de Belgique une dissolution des chambres fédérales entraînant la dissolution des assemblées de Régions et de Communautés. Vingt-cinq ans après la révolution régionaliste entraînée par les révisions de la constitution de 1970, l'autonomie régionale amenait la fin de la tutelle politique que constituait ce triple mandat régional, communautaire et fédéral que les élus du peuple devaient assumer. Grâce à l'élection directe, les peuples des régions allaient pouvoir s'affranchir de l'État fédéral.

Cependant, l'année 1995 aura été, en Wallonie et à Bruxelles, celle de la continuité. Continuité tout d'abord en ce qui concerne le comportement électoral à l'occasion de la première élection au suffrage direct du Conseil régional wallon et du renouvellement du conseil régional bruxellois ainsi que par conséquent du Conseil de la Communauté française. Continuité en terme de résultats des partis politiques et des personnalités au pouvoir. Continuité dans le domaine des problèmes abordés par ces pouvoirs et singulièrement, pour la Communauté française pour laquelle les Assises de l'enseignement de mai 1995 n'ont été qu'un épisode dans une série de revendications de la base étudiante et enseignante face à un pouvoir qui se définit comme limité dans ses moyens d'action.

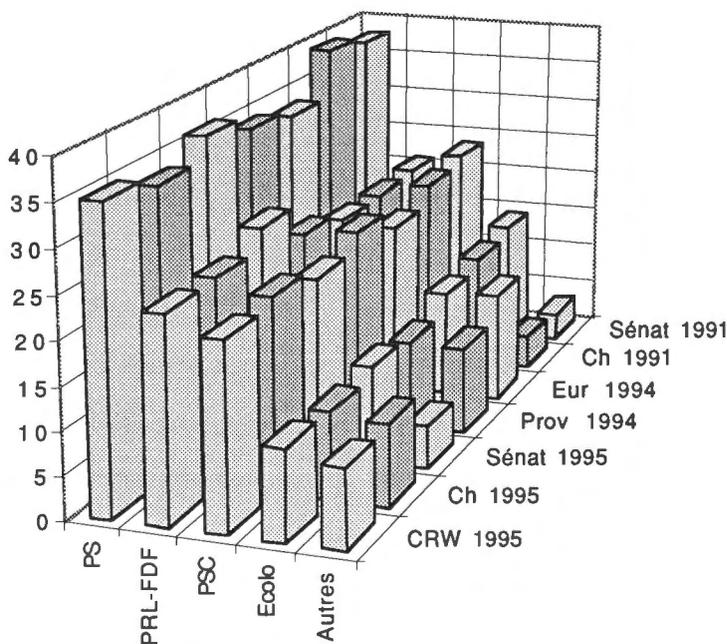
Il est significatif de remarquer que cette campagne électorale anticipée afin de pouvoir voter des budgets peu populaires a suscité chez les francophones de Belgique moins d'intérêt que les élections présidentielles en France pour la succession de François Mitterrand, significatif probablement d'une fascination pour la politique parisienne plutôt que de la volonté d'un rattachement à la république française.

La continuité peut se mesurer par le coefficient de variation des résultats des principales listes lors des diverses élections anticipées du 21 mai 1995 et lors des élections comparables mathématiquement même si les enjeux étaient définis comme différents des élections provinciales d'octobre 1994 et européennes de juin 1994 ainsi que des élections pour la Chambre et le Sénat de 1991. A propos de Bruxelles, on ne pourra prendre en compte que les résultats des élections européennes de 1994 et ceux du conseil régional de 1989 puisqu'aussi bien les limites géographiques des cantons ont été redéfinies pour correspondre à la région bruxelloise.

Pour visualiser cette continuité, on peut utiliser les graphiques suivants respectivement pour la Wallonie et pour Bruxelles. La forme des alignements de co-

lonnes de chaque parti illustre déjà l'idée évoquée d'une continuité sans rupture entre 1995 et les élections précédentes et entre les élections régionales et les deux élections fédérales ayant lieu le même jour. La hauteur de chaque colonne semble "à l'évidence" liée à la hauteur des voisines. C'est ainsi que l'ordre d'importance des partis ne paraît pas troublé par la spécificité de l'élection régionale qui nous intéresse ici. Non seulement les Wallons et les Bruxellois ont voté comme précédemment le 21 mai 1995, mais en outre, ils ont opéré des choix du même ordre à l'occasion des élections fédérales et des élections régionales. Quoiqu'il en semble à première vue, cette remarque vaut qu'on s'y arrête quelque temps.

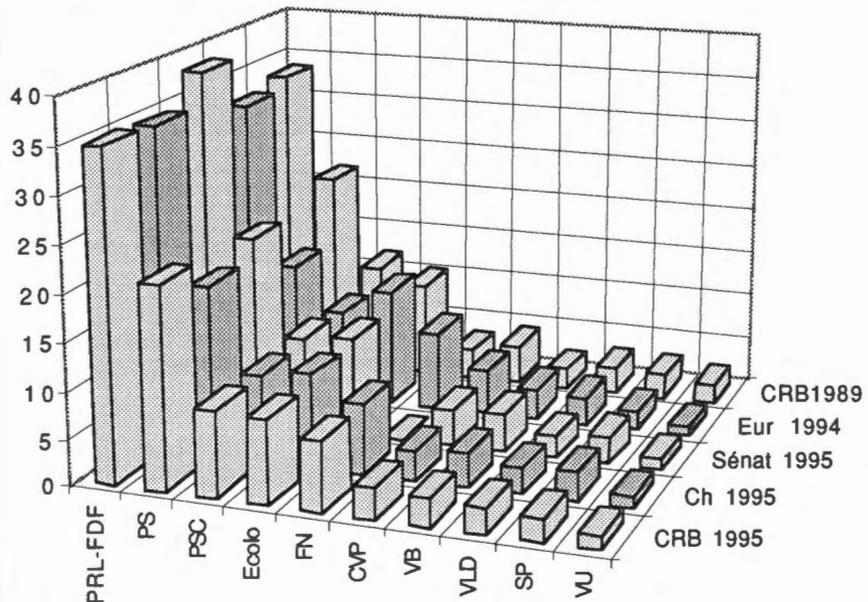
Graphique 1: Histogramme des résultats en Wallonie, 1991-1995.



En Wallonie, le parti socialiste garde et de loin sa place de parti dominant de la scène politique. Il est suivi par le duo des libéraux et des chrétiens dont l'écart est faible. Pour des raisons de facilité et de logique comparative, les résultats du parti réformateur libéral et du front démocratique francophone apparaissent agrégés, même pour la période précédant leur fédération. Plus bas que les partis traditionnels, Ecolo et les autres listes présentent des hauteurs faibles dont les variations relatives sont plus marquées d'une élection à l'autre.

A Bruxelles, l'image de la stabilité électorale s'impose également mais la structure partisane est différente: la fédération PRL-FDF formant un parti largement dominant, suivi par le PS à mi-hauteur. Suivent les partis chrétiens et écologistes, ainsi que l'extrême droite belge du Front national, à mi-hauteur des scores socialistes. Les partis flamands atteignent des résultats inférieurs à ces derniers.

Graphique 2: Histogramme des résultats, Bruxelles, 1989-1995



Ces histogrammes illustrent les chiffres suivants pour lesquels on peut calculer, par parti, la moyenne, l'écart-type et le coefficient de variation.

Tableau 1: Résultats et coefficient de variation par partis, en Wallonie

% votes val.	CRW 1995	Ch Dép 1995	Sénat 1995	Prov 1994	Plt eur 1994	Ch Dép. 1991	Sénat 1991	Moyenne	Ecart-type	Coef. Var.
PS	35,2	33,7	36,4	34,4	33,5	39,2	37,9	35,76	2,01	0,06
PRL-FDF	23,7	23,9	26,3	22,2	20,7	20,8	21	22,66	1,93	0,09
PSC	21,6	22,5	21	23,1	20,4	22,5	23,5	22,09	1,04	0,05
Écolo	10,4	10,3	11,3	10,2	12,5	13,5	14,4	11,80	1,57	0,13
Autres	9,1	9,6	5	10,1	13	3,9	3,2	7,70	3,41	0,44

Pour la Wallonie, il apparaît que la moyenne des résultats du parti socialiste lors des sept élections comparées s'élève à 35 % et que l'écart-type de la série est de 2 %. Le coefficient de variation, défini comme une fraction dont le numérateur est l'écart-type et le dénominateur la moyenne, atteint ici six centièmes. Autrement dit, la dispersion relative est faible pour le parti socialiste mais aussi pour le parti réformateur libéral fédéré au front démocratique francophone et pour le parti social chrétien. Le coefficient de variation s'élève à 0,13 pour Écolo et la variation est beaucoup plus importante pour les autres listes illustrée par le chiffre de 0,44. On peut donc dire que les trois grands partis sont stables, Écolo plus mobile et que les petites listes obtiennent des résultats instables. Il faut noter à

cet égard que dans cette dernière catégorie, on trouve le Front national avec, en 1995, 5,2 % aux élections du conseil régional wallon, 5,5 % à la Chambre des Députés, sans voix au Sénat puisque les signatures de présentation de la liste se sont révélées fantaisistes. Cette liste obtenait 4,9 % des suffrages lors des élections provinciales de 1994; 7,2 % lors des élections européennes de la même année et 1,7 % aux élections à la Chambre en 1991. La grande variabilité de la catégorie des "autres partis" tient donc essentiellement au succès croissant de ce parti de mécontentement.

A regarder les chiffres de plus près, on constate que le PS perd près de 6 % de ses voix aux élections européennes de 1994, concomitamment avec la hausse d'un peu plus de 6 % des voix du Front national. Le parti libéral obtient son meilleur score et sa plus forte progression aux élections sénatoriales de 1995. L'ancien vice-premier ministre Jean Gol qui allait décéder quelques mois plus tard y obtenait 259.476 voix de préférences tandis que le président du PS, Philippe Busquin, y gagnait 267.268 voix de préférences, ce qui explique en partie les scores des partis emmenés par des "locomotives" électorales. Les résultats du PSC sont les plus stables de l'ensemble et on observe peu de mouvement significatif.

Tableau 2: Résultats et coefficient de variation par partis, à Bruxelles

	CRB 1995	Ch 1995	Sénat 1995	Eur 1994	CRB 1989	Moyenne	Ecart- type	Coef. Var.
PRL-FDF	35	34,7	38,3	32,4	33,6	34,80	1,97	0,06
PS	21,4	18,2	20,4	14,4	21,9	19,26	2,74	0,14
PSC	9,3	9,3	10	9,7	11,8	10,02	0,93	0,09
Écolo	9	10,1	10,6	12,6	10,2	10,50	1,18	0,11
FN	7,5	7,6	-	8,4	3,3	6,70	1,99	0,30
CVP	3,3	3,3	3,9	4,8	4,2	3,90	0,57	0,15
VB	3	3,7	4,1	3,3	2,1	3,24	0,68	0,21
VLD	2,7	2,8	2,4	2,9	2,8	2,72	0,17	0,06
SP	2,4	3	2,9	2,1	2,7	2,62	0,33	0,13
VU	1,4	1,2	1,3	1	2,1	1,40	0,37	0,27

A Bruxelles, le PSC reste aussi stable qu'en Wallonie et il est toujours le troisième parti en importance. Le PRL-FDF y domine la scène politique avec plus d'un tiers des suffrages. Les socialistes rallient près d'un électeur sur cinq mais apparaissent comme plus instables que les deux autres grands partis francophones qui restent sous la barre de 0,10 de coefficient de variation. En effet, comme Écolo, le PS obtient, pour les cinq élections comparables, un coefficient de variation supérieur à 0,10. On ne s'étonnera pas de voir le Front national varier de près d'un tiers de sa moyenne ni d'observer des variations plus sensibles chez les partis flamands que chez les partis francophones. La petite taille de ces partis rend plus visible une variation absolue de faible importance. Du côté néerlandophone également, les trois partis traditionnels se révèlent plus stables que les autres dont ici on a présenté le Bloc flamand et l'Union populaire.

Au-delà de ces vérifications de la stabilité globale, on peut remarquer qu'à Bruxelles comme en Wallonie, les élections sénatoriales de 1995 ont permis au PS et au PRL-FDF d'améliorer leur score de près de 6 % chacun, après, pour le PS, une élection européenne particulièrement faible. La présence de José Hap-

part présenté comme un dangereux nationaliste wallon a probablement joué un rôle dans cette perte de 1994, de même que la faiblesse de la candidate bruxelloise sur la liste socialiste. Cette diminution suivie de cette augmentation explique l'importance de l'écart-type et par conséquent du coefficient de variation. Au PRL-FDF, la hausse a eu lieu sans presque de baisse préalable. Les mêmes élections font perdre des voix aux écologistes et au CVP tandis qu'elles en font gagner au Vlaams Blok.

RÉGION WALLONNE

La réalité sociale en région wallonne continue à marquer le pas de la désindustrialisation et du manque d'investissements dynamiques. En octobre 1995, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans continue à s'élever à 19,7 % en Wallonie, pour 19,8 % à Bruxelles et 11 % en Flandre. En cinq ans, le nombre de personnes ayant droit au minimex ou revenu minimum d'existence payé par les Centres publics d'Aide sociale est passé de 49.000 à 68.000 pour l'ensemble du pays. D'après le professeur Pestiau, 5 % des Wallons, soit plus ou moins 150.000 personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté de 15.000 francs par mois. Si la sécurité sociale ne distribuait pas des revenus de remplacement, 40 % des Wallons, c'est-à-dire 1.300.000 personnes se situeraient sous ce seuil.

Durant l'année 1995, les parlementaires wallons débattent pour faire avancer la décision de l'implantation du bâtiment qui devra symboliser la Région wallonne et abriter les travaux futurs des députés. Expliquer la qualité et la teneur des débats, leur utilité, leur efficacité, cela peut faire l'objet d'un long exposé mais on peut résumer ici aussi l'année par l'idée de la continuité en ce sens que le processus de décision, entamé bien avant l'année en question, ne viendra à son terme qu'après une consultation populaire organisée l'année suivante et dont le Bureau du Conseil régional décidera de ne pas tenir compte en optant pour une des toutes premières idées qui avaient été émises.

Continuité encore dans les enquêtes judiciaires ouvertes à l'occasion de l'assassinat de l'ancien ministre et président du parti socialiste André Cools quatre ans plus tôt: l'instruction se poursuit dans diverses directions, illustrant les pratiques de recherche d'argent auxquelles les partis politiques se livraient dans les années quatre-vingt.

Continuité dans le chef des personnalités puisque Guy Spitaels qui avait démissionné de sa fonction de Ministre-Président de la Région wallonne dix-huit mois plus tôt s'est vu blanchi par la commission des poursuites du conseil régional flamand qui a considéré qu'aucun indice de "faits à caractère infractionnel" n'apparaît. Guy Spitaels a donc été élu à la présidence du Parlement wallon le 20 juin 1995.

Continuité dans la gestion budgétaire puisque, après la reconduction de la majorité PS - PSC, le budget de quelques 160 milliards de francs voté *in extremis* pour l'année 1996, de longs mois après l'élection directe des députés wallons est qualifié par le ministre Jean-Claude Van Cauwenberghe qui le présente au parlement de "budget de transition" en attendant le plan trisannuel 1997-1999. En effet, à partir de 1997, la Région assumera les conséquences du refinancement de l'enseignement de la communauté française et devra assurer sa contribution au plan Objectif 1 de l'Union européenne en faveur du Hainaut. Ce budget continue les politiques précédentes en augmentant les moyens liés à l'épuration des eaux et au logement social.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Continuité dans les zones de conflits communautaires et institutionnalisation des modes de résolution de ceux-ci puisque c'est à la Cour d'Arbitrage que le président du Conseil flamand porte plainte contre le budget de la Communauté française au motif que celui-ci prévoit le subventionnement d'activités culturelles sur le territoire de la communauté flamande, notamment à Fourons et dans la périphérie bruxelloise.

Après les élections et la reconduction de la majorité PS - PSC, le seul ministre ayant des compétences strictement communautaires est la Ministre présidente Laurette Onkelinx, les autres ministres ayant des compétences régionales à l'Exécutif wallon ou à l'Exécutif bruxellois. Celle-ci continuera donc à tenir les décisions d'économie budgétaire dans l'enseignement face aux exigences de refinancement.

L'année avait commencé dans la préparation des Assises de l'enseignement, fixées à la mi-mai et dont le but consistait à donner la parole à tous les acteurs de l'enseignement, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, afin de faire naître "une des caractéristiques de la vraie démocratie: discuter, délibérer et prendre des responsabilités, ce qui a déserté notre vie politique". Cette idéologie avait *a priori* amené la Centrale Générale des Services Publics à refuser de participer à ce qui s'annonçait comme un mélange de grand messe et de happening de l'enseignement. Le principe de la procédure mise en place devait en effet conduire à une confrontation des réflexions menées dans chaque école sur deux axes: les objectifs pédagogiques et les moyens financiers. La difficulté du métier politique consiste précisément à arbitrer entre des demandes légitimes émanant d'acteurs sociaux divers. Il n'est pas étonnant que la synthèse des états des lieux et de l'évaluation des coûts des demandes ait échoué puisque la confrontation était née des contradictions entre demandes et moyens. Pour l'observateur politique, il importe peu que cette contradiction soit objective ou subjective, l'important consiste à constater l'opposition d'intérêts et de rapports de force.

A la suite des manifestations estudiantines de 1994, le décret du Ministre Michel Lebrun sur les Hautes Écoles, voté par le Conseil de la Communauté française a été remis sur le métier et les négociations ont commencé pour aboutir au décret dit Lebrun II. Cependant, tout décret est une création sociale et une corrélation seule, fut-elle jeune, enthousiaste et généreuse, ne peut monopoliser le processus de décision collective. Ainsi, après un avis du conseil de l'éducation et de la formation, le projet est examiné par les partenaires de la concertation sociale, puis suit le trajet décrétal normal, y compris l'examen en commission parlementaire, l'avis du Conseil d'État, le dépôt des amendements et les débats en séance publique.

À l'approche des élections, la Fédération des Étudiants Francophones qui a gagné le statut de partenaire social reconnu, n'obtient d'aucun des trois grands partis l'engagement d'un refinancement de la Communauté française. Si Écolo se dit prêt à renégocier le financement de la Communauté, les autres partis ne voient l'avenir de l'enseignement que dans des rééquilibres et des assainissements budgétaires internes.

Le successeur de Michel Lebrun, Jean-Pierre Grafé est également membre du parti social chrétien et le programme gouvernemental tente de concilier le rapport contradictoire entre la volonté d'atteindre plus de justice sociale et la décision d'un assainissement budgétaire. Dans ce cadre, le programme de l'exécutif veut suivre quatre pistes: le développement de synergies avec la société et no-

talement avec l'entreprise; l'autonomie des établissements; une meilleure mobilité des enseignants dans les milieux extra-scolaires; et le renforcement de l'égalité de chances entre filles et garçons. La volonté de corriger les désavantages barémiques pour les instituteurs et les régents ainsi qu'un crédit annuel de 400 millions pour les bâtiments scolaires étaient affirmés.

À la rentrée de septembre, la réaction syndicale aux mesures d'économies dans le système de maladie des enseignants se fait d'abord seule, sans le mouvement étudiant qui refusaient d'adhérer à des revendications sectorielles. La Ministre-Présidente entame des négociations avec les organisations syndicales sur les mesures d'économies, sans les étudiants. L'intention du gouvernement de la Communauté française n'est en tout cas pas de recommencer un dialogue de communauté à communauté " qui aurait pour conséquence de susciter une menace de fédéralisation de la sécurité sociale ".

Les syndicats souhaitent une concertation réelle et non seulement une négociation et maintiennent donc les actions de grève prévues. La Centrale générale des Services publics veut la levée du carcan d'assainissement budgétaire de la part du gouvernement et veut comme préalable à la discussion le maintien intégral de l'emploi et la levée de l'objectif d'économies budgétaires de 5,8 milliards. La Confédération des Syndicats chrétiens propose des mesures d'économies alternatives et l'aménagement de la fin de carrière des enseignants. Cette différence dans le mode de défense des travailleurs continue aussi la culture des deux grandes fédérations syndicales, l'une articulée sur la lutte de classes et la défense des travailleurs contre le système capitaliste, l'autre cherchant dans la négociation et la concertation des accommodements entre des impératifs de gestion non remis en cause et les conditions de vie des travailleurs.

Du côté étudiant, le monopole de représentativité de la Fédération des Étudiants francophones est remise en question par l'Unares qui n'exige pas a priori un refinancement de l'enseignement et se dit prête à négocier les conditions de promotion d'une meilleure gestion des moyens disponibles. Dès lors, l'engrenage de la provocation est enclenché par les manifestants radicaux et va aboutir à des manifestations réprimées durement dans lesquelles les forces de l'ordre vont tester à leur tour la tactique de l'escalade.

L'opposition syndicale n'empêchera pas le gouvernement de la Communauté française de continuer la politique qu'il suit depuis plusieurs années et ce dossier-ci aussi ne pourra être fermé que l'année suivante.

Il résulte de ces différents facteurs que deux questions liées fondamentalement à l'évolution du pouvoir politique en Belgique ont pris un tournant important durant cette année 1995.

La première concerne le caractère fédéral que la dernière mouture de la Constitution veut donner à la Belgique. En tenant compte des réserves émises ci-dessus, on peut constater que les électeurs wallons n'ont perçu aucune différence fondamentale entre l'objectif global de l'État central et celui de la Wallonie. Les résultats électoraux sont du même ordre, les exécutifs se basent sur les mêmes alliances et la politique wallonne se décalque sur la politique dite fédérale. La situation se révèle un peu différente dans la région bruxelloise puisque la répartition électorale varie et que la majorité politique voit le P.R.L. au pouvoir. Remarquons qu'avec l'Exécutif germanophone il s'agit de la seule exception en Belgique. Toutefois le type de politique, notamment budgétaire, s'apparente à celui des autres régions. Ceci conforte donc l'impression que la politique financière ne dépend pas, à quelques ajustements près, de l'alliance politique produisant

les exécutifs. On retrouve donc la très dérangeante question concernant la fixation des buts et moyens des différentes entités de l'État "Belgique". Les Législatifs et les Exécutifs ont-ils vraiment la possibilité de se déterminer en toute liberté ou sont-ils tellement encadrés par des ukazes venus d'ailleurs qu'ils ne peuvent plus mettre au point que des aménagements?

La situation dans la Communauté française ne va pas démentir cette problématique. Outre qu'elle s'efface petit à petit devant les Régions, la composition de son exécutif en est un exemple remarquable, elle pratique exactement le même type de politique que les autres entités, allant de restrictions en restrictions.

Toutefois, on y trouve un autre type de problème qui, à notre avis, caractérise les entités de l'État belge. Il s'agit du fossé de plus en plus profond qui sépare l'exécutif communautaire et les agents qui doivent exécuter les décisions. L'exemple de l'enseignement reste le plus parlant sur le sujet. Les décisions prises par l'Exécutif en cette matière sont combattues par la toute grosse majorité des enseignants et des étudiants. Aucun dialogue ne fut possible et on en arriva même aux insultes. Maintenant que l'Exécutif communautaire, usant de son pouvoir, a imposé ses solutions, sans amendements sérieux, on peut considérer que l'application sera très largement handicapée par l'hostilité des exécutants, basée notamment sur de nombreuses impossibilités techniques.

Cette situation, portée au paroxysme dans l'enseignement de la Communauté francophone, se retrouve à des degrés divers dans d'autres secteurs des régions et de l'État Central. Il se préparait déjà en 1995 un divorce entre les différentes formes du pouvoir politique et les administrations ainsi que les autres organes d'application des décisions politiques.

Cependant, ce conflit ne se confine pas à l'appareil d'État. Bien au-delà des organes administratifs, un autre fossé s'installe entre une partie importante des citoyens et le pouvoir politique ou certains secteurs de l'appareil d'État.

L'année 1995 voit donc une double fracture s'installer en Belgique à savoir une séparation entre le pouvoir politique, spécifiquement les exécutifs, et l'appareil d'État et une autre séparation entre l'État "Belgique" avec ses subdivisions politiques et une partie importante de la population.

Ces deux séparations se nourrissent mutuellement et on ne voit pas de solution pointer à l'horizon. Loin de se réduire, la fracture sociale politique, sous ses diverses formes, continue donc à s'élargir.

Qu'en sera-t-il en 1996?